

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1566

2 juillet 2013

SOMMAIRE

7ème Quai Luxembourg S.A.	75166	Lavande S.A.-SPF	75126
8CS Holdings S.à r.l.	75159	Lux-Equity	75167
AAGE V. Jensen Luxembourg	75160	Lux Finances Corporate S.A.	75168
A.B.C. Consultants S.A.	75159	Lux-Index US.	75168
Abelia Consult S.A.	75160	Proluxrail S.A.	75168
ADB Co-Investment S.C.	75154	SBM Stones S.à r.l.	75126
Aderland S.A.	75160	Scheuten S.à r.l.	75133
agri.capital Group S.A.	75159	Sky Investments S. à r.l.	75133
Allianz Life Luxembourg	75154	Systematic Capital Investment Funds ...	75134
AlliStar Europe S.A.	75141	Taxis Ambulances C&C S.à r.l.	75143
Aqua Paradise Luxembourg S.à r.l.	75160	Temistocle S.A.	75140
Archea Fund	75167	Terre Bleue Europe S.C.A.	75145
Ares Capital Europe II Investments S.à r.l.	75146	The CMI Managed Fund	75141
Asia Real Estate Prime Development Fund	75158	The CMI Managed Fund	75140
Atevco Holding Sàrl	75167	The CMI Managed Fund	75146
A.T. Training S.à r.l.	75159	Valux-Bijoux S.à r.l.	75146
Faustus S.A., S.P.F.	75123	VCM Venture Capital Europe Plus	75146
FILDO Investments S.A.	75122	Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à r.l.	75140
Financial Investment Patmers S.A.	75122	Vier Gas Holdings S.à r.l.	75145
iMMMMo S.A.	75154	Voipgate S.A.	75134
Innova-Bau S.à r.l.	75125	Voltige Luxembourg	75142
Jedoso S.à r.l.	75124	Werner Global Holdings S.à r.l.	75166
Kalnis International S.A.	75125	Westfield Italian Holdings S.à r.l.	75134
Kalnis International S.A.	75124	Wifoka SPF-S.A.	75166
Karoo Investment Fund II S.C.A. SICAV- SIF	75125	Winvest Conseil S.à r.l.	75166
Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF	75124	Woad Partners S.à r.l.	75142
Kerf Corp. - Lux Branch	75125	Worsley S.A.	75143
Kwan Konsult S.à r.l.	75123	Xylem Global S.à r.l.	75162
		ZEN High-Tech S.A.	75162

FILDO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.625.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2013

Le commissaire aux comptes, Server Group Europe S.A., a été révoqué.

Luxembourg Offshore Management Company S.A., en abrégé LOMAC S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 22206, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2014.

Référence de publication: 2013061531/13.

(130075538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Financial Investment Patmers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.126.

—
L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FINANCIAL INVESTMENT PATMERS S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse, numéro RSCL 33.126;

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Grégory HUBERT, employé, demeurant à B-6700 Arlon, 4, rue de la Porte Neuve;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter

L- Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour

a) Transfert du siège social du 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2730 Luxembourg vers le n°5 Route d'Arlon à L-8832 Rombach

b) Nomination de deux administrateurs supplémentaires, la société Belgian European Agencies, inscrite au RCS sous le n° B104675 et Madame Christine NTIMA KIZOLA, ci-après qualifiée.

c) Nomination d'un Administrateur Délégué: Madame Christine NTIMA KIZOLA, domiciliée 63 Bodegemstraat à B-1740 TERNAT

d). Divers

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 128 boulevard de la Pétrusse à L-2730 Luxembourg vers le n°5 Route d'Arlon L-8832 Rombach et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch.»

75123

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouvel administrateur pour une durée de six ans Madame Christine NTIMA KIZOLA et la société anonyme BELGIAN EUROPEAN AGENCIES, ayant son siège social à L-8832 Rombach, 8, route de Bigonville, RCS B 104675, Monsieur Martin Ndilu-A-Khanda restant administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée de six ans comme administrateur-délégué avec les pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, à savoir Madame Christine NTIMA KIZOLA, domiciliée 63 Bodegemstraat à B-1740 TERNAT, née le 24 août 1974 à Kinshasa au Congo.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société est estimé approximativement à huit cent euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Grégory HUBERT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 26 avril 2013. Relation: DIE/2013/5500. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061534/64.

(130076093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Faustus S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAUSTUS S.A. SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013061527/11.

(130076440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Kwan Konsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 114.607.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société KWAN KONSULT S.à.r.l., en liquidation volontaire, avec le siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, dénoncé en date du 18 novembre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Raluca MUSTEATA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mai 2013 au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Racula MUSTEATE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013061640/20.

(130075846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Kalnis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.873.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Peter Van Opstal et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Gerard Van Hunen, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013061641/19.

(130076043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.731.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 7 mai 2013:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

* Le renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A. pour une période d'un an, prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

Ernst & Young S.A. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061634/16.

(130076237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Jedoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 169.810.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 26 avril 2013, que l'associé unique de la Société, AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 125 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Ultima Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B176.978.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Ultima Global Holdings S.à r.l. 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Jedoso S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2013061627/19.

(130076147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Karoo Investment Fund II S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 158.341.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 7 mai 2013:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

* Le renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A. pour une période d'un an, prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

Ernst & Young S.A. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061633/16.

(130076236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Kalnis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.873.

—
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013061642/12.

(130076044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Kerf Corp. - Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, Maison 50.

R.C.S. Luxembourg B 100.629.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des Directeurs du 31 mai 2006

Il est décidé que Monsieur Andy KERF sera le seul administrateur de la société KERF CORP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013061643/11.

(130076282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Innova-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 169.146.

—
Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 30. April 2013

Die Anteilhaber der Gesellschaft welche das gesamte Kapital vertreten, haben folgende

Beschlüsse gefasst:

Beschlüsse

1. Herr Rolf-Dieter Erich JUNG, geboren am 26. November 1956 in Merzig und wohnhaft in D-66663 Merzig Saarbrücker Allee 13, wird ab sofort administrativer Geschäftsführer ernannt.

2. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift der Geschäftsführer.

Wintrange, den 30. April 2013.

Florian VOGEL / Rolf-Dieter Erich JUNG.

Référence de publication: 2013061616/15.

(130076218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Lavande S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 3 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 3 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pour LAVANDE S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013061681/22.

(130076018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

SBM Stones S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.118.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

SBM Holding Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172142,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 22, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of SBM Stones S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

The Company's corporate object also consists in the purchase, sale, reception, in giving in leasing, the lease, the sub-lease and/or in operating ships as well as any offshore or maritime equipment, and all the commercial and financial operations which relate directly or indirectly to such activities.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Any share premium paid on top of the nominal value of any share at issuance shall be allocated to the share premium account. Any share premium so paid upon subscription for any shares shall be deemed to be automatically attached and shall always remain attached to the shares in respect of which it has been paid, and shall be reimbursed or otherwise distributed solely to the owner of such shares at the time of such reimbursement or distribution, who shall have exclusive rights to such premium.

There shall also be a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of June 10, 2009), into which equity contributions may also be made without the issuance of shares. Any amount paid and allocated to the special equity reserve account by a shareholder shall always remain attached to the shares held by such shareholder on which it has been allocated, and shall be reimbursed or otherwise distributed solely to the owner of such shares at the time of reimbursement or distribution, who shall have exclusive rights to such special equity reserve amount.

No amount may be paid into or out of any share premium account or any special equity reserve account without the unanimous consent of the shareholders, in general meeting or by way of written resolutions, such resolutions to state the amounts to be contributed or to be distributed and to which shares such amounts are attached.

The share register of the Company will record the amounts standing, from time to time, to the credit of the share premium account and/or the special equity reserve account and shall indicate to which shares such amounts are attached. Any and all updates to the share register to reflect contributions to or payments or distributions from the share premium account or special equity reserve account shall require the signature of each shareholder (or a shareholder's duly appointed representative).

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

For the avoidance of any doubt, any transfer of shares shall include any amounts standing to the credit of the share premium account and the special equity reserve account which are attached to those shares.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
SBM Holding Luxembourg S.à r.l., prenamed	20.000	USD 20.000,00
Total	20.000	USD 20.000,00

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Philippe Baffreau, tax manager, born on October 2, 1977 in Bordeaux (France), residing c/o Single Buoy Moorings Inc, 24, Avenue de Fontvieille, MC98000 Monaco, Monaco.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 19, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

SBM Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172142;

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SBM Stones S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

L'objet social de la Société consiste aussi en l'achat, la vente, la réception, la mise à disposition en «leasing», la location, la sous-location et/ou l'exploitation de bateaux et tout équipement offshore ou maritime ainsi que toutes les opérations commerciales et financières s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Toute prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute part sociale émise sera allouée au compte de prime d'émission. Toute prime d'émission ainsi versée lors de la souscription de parts sociales sera considérée comme étant automatiquement attachée et restera toujours attachée aux parts sociales pour lesquelles la dite prime a été payée et sera remboursable ou autrement distribuable exclusivement au détenteur de ces parts sociales au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur cette prime.

Un compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres pourra aussi être créé (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres» du Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois créé par le règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009), auquel des apports en capital pourront être réalisés sans émission de part sociale. Tout

apport payé et alloué au compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres par un associé restera attachée aux parts sociales détenues par cet associé auxquelles il a été alloué, et sera remboursable ou autrement distribuable exclusivement au détenteur de ces parts sociales au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur ce compte.

Aucune somme ne pourra être versée sur ou distribuée à partir de l'un quelconque des comptes de prime d'émission ou de l'un quelconque des comptes d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres sans le consentement unanime des associés pris lors d'une assemblée générale ou par voie de résolutions écrites, ces résolutions devant établir les montants qui seront apportés ou distribués et les parts sociales sur lesquelles ces montants seront attachés.

Le registre d'associés de la Société enregistrera les montants qui auront été crédités au compte de prime d'émission et/ou compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres et indiquera les parts sociales sur lesquelles ces montants sont attachés. Toute mise à jour du registre d'associés reflétant les apports ou les paiements ou les distributions réalisés à partir du compte de prime d'émission ou du compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres nécessitera la signature de chacun des associés (ou d'un représentant dûment mandaté).

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Pour éviter toute confusion, tout transfert de parts sociales inclura les montants enregistrés au crédit du compte de prime d'émission et du compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres qui sont attachés à ces parts sociales.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent

son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
SBM Holding Luxembourg S.à r.l., prénommée	20.000	USD 20.000,00
Total	20.000	USD 20.000,00

Le montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Philippe Baffreau, tax manager, né le 2 octobre 1977 à Bordeaux (France), résidant chez Single Buoy Moorings Inc, 24, Avenue de Fontvieille, MC-98000 Monaco, Monaco.

2. L'adresse du siège social est fixée au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 mai 2013. Relation: EAC/2013/5984. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061909/384.

(130075805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Scheuten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.305.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'associé unique de la société à savoir Stichting Administratiekantoor Scheuten S.à r.l. a changé d'adresse et a désormais son siège au 9 van Heemskerckweg, NL-5928 LL Venlo, PAYS-BAS.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013061913/13.

(130076294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Sky Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.491.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Mai 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013061888/13.

(130075780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Systematic Capital Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 152.501.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 avril 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- ratifier la cooptation de Monsieur Carl Skogsborg avec effet au 21 novembre 2012 et de renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* Monsieur Anders Malcolm avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

* Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peternelchen

* Monsieur Carl Skogsborg avec adresse professionnelle à S-114 31 Stockholm, Florigatan 13

* Monsieur Johan Voss-Schrader avec adresse professionnelle à S-114 31 Stockholm, Florigatan 13

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, société coopérative. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061900/21.

(130075814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Voipgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 105.502.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062037/10.

(130075701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Westfield Italian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.892.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared for an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Westfield Italian Holdings S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), having its registered office at 47, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162892, and created pursuant to a notarial deed on 5 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2483 of 14 October 2011.

There appeared:

Westfield Shoppingtowns Limited, a company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 6th Floor, Midcity Place 71 High Holborn, London, United Kingdom WC1V 6EA and registered under company number 3912122 (the "Shareholder"),

hereby represented by Natasha Hartrup, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in London, on 22 April 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholder requests the notary to record that:

I. the Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;

II. the agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles of Association") so that it shall read as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

3. Amendment to article 12 of the Articles of Association so that it shall read as follows:

« **Art. 12.** The Company is administered by at least three managers, who are designated by the shareholders and a majority of whom shall at all times be residents of Luxembourg. The Luxembourg resident managers shall be referred to as the A managers and the managers not residing in Luxembourg shall be referred to as the B managers. No manager shall be tax resident in the United Kingdom. The managers will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or E-mail another manager as his proxy.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. No board meeting will be quorate unless a majority of the managers are outside the United Kingdom at the time of the meeting. At least one manager must physically attend each meeting in Luxembourg. Decisions will be taken by absolute majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The minutes of the board meetings are signed by the managers present and the proxyholders of the managers represented.

A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call (which should be initiated from Luxembourg) or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two members of the Board one of which must be an A manager or

(ii) the joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board. No single manager can bind the board of managers in adopting a decision.»

4. Amendment to article 13 of the Articles of Association so that it shall read as follows:

« **Art. 13.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.»

5. Amendment to article 14 of the Articles of Association so that it shall read as follows:

« **Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Meetings of shareholders should be held in Luxembourg. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.»

6. Amendment to article 16 of the Articles of Association so that it shall read as follows:

« **Art. 16.** At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the board of managers. Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.»

7. Amendment to article 17 of the Articles of Association so that it shall read as follows:

« **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Shares.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.»

8. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives the convening notice and confirms that it considers itself as duly convened. The Sole Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 12.** The Company is administered by at least three managers, who are designated by the shareholders and a majority of whom shall at all times be residents of Luxembourg. The Luxembourg resident managers shall be referred to as the A managers and the managers not residing in Luxembourg shall be referred to as the B managers. No manager shall be tax resident in the United Kingdom. The managers will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or E-mail another manager as his proxy.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. No board meeting will be quorate unless a majority of the managers are outside the United Kingdom at the time of the meeting. At least one manager must physically attend each meeting in Luxembourg. Decisions will be taken by absolute majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The minutes of the board meetings are signed by the managers present and the proxyholders of the managers represented.

A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call (which should be initiated from Luxembourg) or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two members of the Board one of which must be an A manager or (ii) the joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board. No single manager can bind the board of managers in adopting a decision.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 13.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Meetings of shareholders should be held in Luxembourg. Each shareholder has voting

rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 16.** At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the board of managers. Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Shares.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, the said parties signed together with us, the notary, the present original.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique Assemblée») de Westfield Italian Holdings S.à r.l (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois («Luxembourg»), ayant son siège social au 47, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162892, constituée suivant acte notarié en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2483 du 14 octobre 2011.

Westfield Shoppingtowns Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à 6th Floor, Midcity Place 71 High Holborn, Londres, Royaume-Uni, WC1V 6EA enregistre sous le numéro de société 3912122 Associé Unique»), ici représentée par Maître Natasha Hartrup, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 22 avril 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera également annexée au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant donc été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

- I. que l'Associé détient 100% du capital social de la Société;
- II. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»;

3. Modification de l'article 12 des Statuts, comme suit:

« **Art. 12.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés et dont la majorité devra à tout moment être résident à Luxembourg. Les gérants résidant au Luxembourg sont désignés comme les gérants A et les gérants ne résidant pas au Luxembourg sont désignés comme gérants B. Aucun gérant ne sera résident fiscal au Royaume-Uni. Les gérants constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, câble télégramme télex ou E-Mail un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Aucune réunion du conseil de gérance ne se tiendra sauf si la majorité des gérants est à l'extérieur du Royaume-Uni au moment de la réunion. Au moins un gérant devrait être présente physiquement à chaque réunion à Luxembourg. Les décisions seront prises à la majorité absolue des votes des membres du conseil de gérance présents ou représentés.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par les membres présents et les porteurs de procuration des membres représentés.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique (mise en oeuvre du Luxembourg) ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.

Une décision signée par tous les gérants constitue une décision valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents signés par un ou plusieurs membres du conseil de gérance. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil dont au moins un sera un administrateur A, ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil. Aucun gérant ne peut lier le conseil de gérance en adoptant une décision.»;

4. Modification de l'article 13 des Statuts, comme suit:

« **Art. 13.** Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»;

5. Modification de l'article 14 des Statuts, comme suit:

« **Art. 14.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les réunions des associés devraient être tenues au Luxembourg. Chaque associé a les droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.»;

6. Modification de l'article 16 des Statuts, comme suit:

« **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»;

7. Modification de l'article 17 des Statuts, comme suit:

« **Art. 17.** Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Les Associés peuvent décider de distribuer et payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par le conseil de gérance en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution. Le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable y compris les profits reportés et les réserves distribuables et diminué par les pertes reportées et les montants alloués à la réserve légale.»; et

8. Divers.

III. Que l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce aux formalités de convocation et confirme qu'il considère avoir été lui-même effectivement convoqué. L'Associé Unique déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance, ensemble avec toute autre information utile.

Deuxième résolution

Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts, comme suit:

« **Art. 12.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés et dont la majorité devra à tout moment être résident à Luxembourg. Les gérants résidant au Luxembourg sont désignés comme les gérants A et les gérants ne résidant pas au Luxembourg sont désignés comme gérants B. Aucun gérant ne sera résident fiscal au Royaume-Uni. Les gérants constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, câble télégramme télex ou E-Mail un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Aucune réunion du conseil de gérance ne se tiendra sauf si la majorité des gérants est à l'extérieur du Royaume-Uni au moment de la réunion. Au moins un gérant devrait être présente physiquement à chaque réunion à Luxembourg. Les décisions seront prises à la majorité absolue des votes des membres du conseil de gérance présents ou représentés.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par les membres présents et les porteurs de procuration des membres représentés.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique (mise en oeuvre du Luxembourg) ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.

Une décision signée par tous les gérants constitue une décision valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents signés par un ou plusieurs membres du conseil de gérance. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil dont au moins un sera un administrateur A, ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil. Aucun gérant ne peut lier le conseil de gérance en adoptant une décision.»

Quatrième résolution

Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts, comme suit:

« **Art. 13.** Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

Cinquième résolution

Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts, comme suit:

« **Art. 14.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les réunions des associés devraient être tenues au Luxembourg. Chaque associé a les droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.»

Sixième résolution

Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts, comme suit:

« **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

Septième résolution

Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts, comme suit:

« **Art. 17.** Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution

de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Les Associés peuvent décider de distribuer et payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par le conseil de gérance en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution. Le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable y compris les profits reportés et les réserves distribuables et diminué par les pertes reportées et les montants alloués à la réserve légale.»

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux parties comparantes, lesdits parties ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. HARTRUP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20065. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062044/306.

(130076536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 323.125,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062023/10.

(130076284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.898.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14.05.2013.

Référence de publication: 2013061986/10.

(130076488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Temistocle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.897.

Rectificatif du dépôt numéro L130069014 du 02 mai 2013

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 avril 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé administrateur avec pouvoir de signature B et Monsieur PIATTI Roberto est renommé administrateur avec pouvoir de signature A.

Monsieur GALIONE Gioacchino est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec pouvoir de signature B en remplacement de Monsieur DIEDERICH Georges, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
TEMISTOCLE S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013061976/21.

(130076405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.898.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'administration de The CMI Managed Fund tenu à Luxembourg le 09 février 2012 a pris acte de la démission de Monsieur Simon Friend en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration, de Madame Sandrine Puccilli et Monsieur Paul Meyers en tant qu'Administrateurs avec effet au 31 mars 2012.

Monsieur James Edward Clatworthy, né à Lewisham (Royaume Uni) le 07 juin 1967, demeurant à Gloucestershire GL10 3 QT (Royaume Uni), 1, Downton House-Stanley Downton a été nommé Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec effet au 1^{er} avril 2012, en remplacement de Monsieur Simon Friend, démissionnaire, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013.

Monsieur David Victor Thomas, né à Shipley (Royaume-Uni) le 28 septembre 1949, demeurant à Londres SW7 5PH (Royaume Uni), 38 Queen's gate terrace et Monsieur Michael Sattler, né à Heidelberg (Allemagne) le 23 juillet 1968, demeurant à Hammelbach 64689 (Allemagne) 3 Am Schwimmbad, ont été nommés Administrateurs de la Société, avec effet au 1^{er} avril 2012, en remplacement de respectivement Madame Sandrine Puccilli et Monsieur Paul Meyers, démissionnaires, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The CMI Managed Fund
Société d'Investissement à Capital Variable
Signature

Référence de publication: 2013061983/24.

(130075909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

AllStar Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.939.

—
Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 18, rue de l'eau 1449 Luxembourg, au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg.

2. d'accepter les démissions de Mr. Jean Hoffmann, Mr. Andrea Dany, Mr. Jean-Yves Nicolas et Mr. Marc Koeune de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 30 avril 2013.

3. de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 30 avril 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né le 14 Mars 1973 à Saint-Avold (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Magali Fétique, employée privée, née le 1 Février 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Chloé Gaubert, employée privée, née le 12 novembre 1982 à Lyon (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

4. d'accepter la démission de CEDERLUX-SERVICES S.AR.L. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 30 avril 2013.

5. de nommer Veridice S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 30 avril 2013, et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

AllStar Europe SA

Référence de publication: 2013062118/30.

(130077026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Woad Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013062047/11.

(130076260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Voltige Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 151, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 56.599.

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Pierre BOUGET, gérant de sociétés, demeurant à F-57950 Montigny les Metz, 169, rue du Pont à Mousson,
2. Monsieur Davis GONZALEZ, exploitant, demeurant à F-57120 Rombas, 2, rue Soeur Pierre Stanislas, ici représenté par Monsieur Pierre BOUGET, préqualifié en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munsbach le 11 avril 2013,
3. Madame Céline ANSELM, secrétaire, demeurant à F-57365 Ennery, 9, rue Victor Hugo, ici représentée par Monsieur Pierre BOUGET, préqualifié en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munsbach le 11 avril 2013,
4. Monsieur Fabien CHAMPREDONDE, technicien cordiste, demeurant à F-54920 Villers la Montagne, 57, rue Gaston Dupuis, ici représenté par Monsieur Pierre BOUGET, préqualifié en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Villers la Montagne le 15 avril 2013,
5. Monsieur Thierry CHICHE, gérant, demeurant à F-57160 Scy Chazelles, 9, rue de Crimée,
6. Monsieur Jonathan BURAS, responsable exploitation, demeurant à F-57480 Obernaumen, 12, rue Principale, ici représenté par Monsieur Pierre BOUGET, préqualifié en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munsbach le 11 avril 2013,
7. Monsieur Willy RAUGER, responsable commercial, demeurant à F-54135 Mexy, 8, rue Foch, ici représenté par Monsieur Pierre BOUGET, préqualifié en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munsbach le 11 avril 2013,
8. Monsieur Laurent GIRARD, commercial, demeurant à F-57330 Escherange, 18, domaine de Molvange, ici représenté par Monsieur Pierre BOUGET, préqualifié en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munsbach le 12 avril 2013,
9. Monsieur Tom SERRANNE, technicien cordiste, demeurant à F-26400 Saou, La Placette, ici représenté par Monsieur Pierre BOUGET, préqualifié en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cluses le 15 avril 2013,
10. Monsieur Fabien MARIEN, technicien cordiste, demeurant à F-57570 Rodemack, 73, rue Général Simmer, ici représenté par Monsieur Pierre BOUGET, préqualifié en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rodemack le 11 avril 2013,
11. La société à responsabilité limitée GROUPE VOLTIGE Sàrl, avec siège à L-5366 Munsbach, 151, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.752, ici représenté par son gérant Monsieur Thierry CHICHE, préqualifié.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de VOLTIGE LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 56.599, constituée suivant acte notarié en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 666 du 27 décembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois

et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1273 du 3 septembre 2002 (ci-après la «Société»).

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem vers L-5366 Munsbach, 151, rue Principale.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Munsbach.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'adresse des associés suivants:

- Monsieur Pierre BOUGET qui demeure désormais à F-57950 Montigny les Metz, 169, rue du Pont à Mousson,
- Monsieur Tom SERRANNE qui demeure à F-26400 Saou, La Placette,
- GROUPE VOLTIGE Sàrl, a désormais son siège social à L-5366 Munsbach, 151, rue Principale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BOUGET, T. CHICHE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2013. LAC/2013/18173. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013062039/68.

(130076069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Worsley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 140.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013062051/11.

(130076409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Taxis Ambulances C&C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1644 Luxembourg, 17, rue des Grottes.

R.C.S. Luxembourg B 177.104.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur José Carlos DA SILVA COSTA, indépendant, né à Sao Sebastiao da Pedreira/Lisbonne, Portugal, le 20 mai 1975 (Matricule 1975 0520 416), demeurant à L-1644 Luxembourg, 17, rue des Grottes,

2.- Madame Catia Lucina NUNES ESTEVES COSTA, salariée, née à Sao Sebastiao da Pedreira/Lisbonne, Portugal, le 18 février 1979 (Matricule 1979 0218 402), demeurant à L-1644 Luxembourg, 17, rue des Grottes.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TAXIS AMBULANCES C&C S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de taxis et d'ambulances.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent(100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2013.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- José Carlos DA SILVA COSTA, prénommé: CINQUANTE parts sociales,	50
2.- Catia Lucina NUNES ESTEVES COSTA, prénommée CINQUANTE parts sociales,	50
TOTAL: CENT parts sociales,	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à 1.100.- €.

Assemblée générale extraordinaire.

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur José Carlos DA SILVA COSTA, indépendant, né à Sao Sebastiao da Pedreira/Lisbonne, Portugal, le 20 mai 1975 (Matricule 1975 0520 416), demeurant à L-1644 Luxembourg, 17, rue des Grottes.

3.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée: Madame Catia Lucina NUNES ESTEVES COSTA, salariée, née à Sao Sebastiao da Pedreira/Lisbonne, Portugal, le 18 février 1979 (Matricule 1979 0218 402), demeurant à L-1644 Luxembourg, 17, rue des Grottes.

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

5.- L'adresse du siège social est fixée au L-1644 Luxembourg, 17, rue des Grottes.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Silva Costa, Nunes Esteves Costa, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: EAC / 2013 / 5622. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061970/72.

(130075490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Terre Bleue Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.069.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 7 mai 2013 pour statuer sur les exercices clos au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011

Le Conseil de Surveillance actuel a été reconduit pour une durée de 4 ans. Les mandats des membres du Conseil de Surveillance prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017

Le mandat du commissaire aux comptes a été reconduit également pour une durée de 4ans. Il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Le Conseil de Surveillance se compose comme suit:

- Jean Bernard Zéine, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A: Boulevard du Prince Henri
- Thierry Andreotti, demeurant à 25 Place des Vosges F-75003 Paris.
- Xavier Dufour, demeurant à F-92130 Issy les Moulin eaux, 65, rue Pierre Poli (France);

Commissaire aux comptes:

READ S.A. R.L. 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013061980/19.

(130076088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Vier Gas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 168.600.

Par résolutions signées en date du 10 mai 2013, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Yves Cheret, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Luxembourg), de son mandat de gérant avec effet immédiat;

2. nomination de Mme Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Luxembourg), en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Gérants:

Mme Rosa Villalobos

Mme Ionela-Sabina Craciunescu

Mme Alice Forster

Mme Ingrid Moinet

M. Simon Eaves

M. Lincoln Webb

M. Philip Hogan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062024/25.

(130076471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 86.898.

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 14.05.2013.

Référence de publication: 2013061985/10.

(130076441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Valux-Bijoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 36, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 72.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour VALUX-BIJOUX S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013062029/12.

(130075906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

VCM Venture Capital Europe Plus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 138.706.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2013:

- Le mandat de Mons. Andrew Reid de 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé
- Le nouveau mandat de Mons. Andrew Reid prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.
- Le mandat de Mons. Klaus-Peter Marek de 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé
- Le nouveau mandat de Mons. Klaus-Peter Marek prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.
- Le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l. de 9, Allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de KPMG Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013062031/22.

(130075629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Ares Capital Europe II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 177.185.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of April.
Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

ACE II Master Fund, L.P., a Cayman Islands limited partnership, with registered office at the offices of Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name Ares Capital Europe II Investments S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.3. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and, in particular, it may acquire participations and otherwise invest in senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, unitranche loans, other types of hybrid debt and other types of securities and instruments of companies. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Each Share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager (the Class A Manager) and two class B managers (the Class B Managers) appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. The managers need not be a shareholder.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that at least one Class A Manager has agreed on those resolutions.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers being necessarily one Class A Manager and one Class B Manager or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers, Voting rights and Form.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Financial year and Annual general meeting of shareholders.

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

14.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may allocate such profit to the payment of a dividend, transfer such profit to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, the ACE II Master Fund, L.P., represented as stated above, declares to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

(a) Set the number of managers of the Company at 3;

(b) Appoint the following as Class A Manager of the Company for an indefinite period:

- Eric Vimont, manager, born on 18 July 1974 in Reunion Island, France, residing professionally at 30 St. Mary Axe, Level 30 London EC3A 8EP, United-Kingdom.

(c) Appoint the following as Class B Managers of the Company for an indefinite period:

- Douwe Terpstra, manager, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, The Netherlands, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Hugo Froment, manager, born on 22 February 1974 in Laxou, France, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

(d) Set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois d'avril,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ACE II Master Fund, L.P., une limited partnership constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1 1104, Iles Cayman (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ares Capital Europe II Investments S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

3.3. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et elle peut acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, et dans d'autres types de valeurs mobilières et les instruments de sociétés. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un Gérant de Classe A et deux Gérants de Classe B nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être un associé.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et comprend au moins un Gérant de Classe A. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, étant nécessairement un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, Droits de vote et Forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et Assemblée générale des associés.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, ACE II Master Fund, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

- (a) Fixer le nombre de gérants de la Société à 3;
- (b) Nommer en tant que Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Eric Vimont, gérant, né le 18 juillet 1974 à l'île de la Réunion, France, résidant professionnellement à 30 St. Mary Axe, Level 30 London EC3A 8EP, Royaume-Uni.
- (c) Nommer en tant que Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Douwe Terpstra, gérant, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
 - Hugo Froment, gérant, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
- (d) Fixer le siège social de la Société au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062125/393.

(130077124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Allianz Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 37.619.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013062117/10.

(130076935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

iMMMMo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 43, avenue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 143.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062111/10.

(130077051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

ADB Co-Investment S.C., Société Civile.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg E 5.072.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the eight day of May.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Païperlek Investments, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.387,

represented by Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 7 May 2013; and

PAI Syndication General Partner Limited, a company limited by shares incorporated in accordance with and governed by the laws of Guernsey, with registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, GY1 2HL, Guernsey, and registered with the Guernsey Registry under number 37301,

represented by Maître Laurent Schummer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 7 May 2013.

The aforementioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, have drawn up the following articles of association of a société civile (the "Company"):

Art. 1. There is hereby established a société civile governed by articles 1832 and following of the Civil Code, as supplemented by the relevant provisions of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies and any subsequent laws applicable to a société civile.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in ADB Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and

Companies Register under number B176823, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans in favour of the companies and undertakings in which the Company holds a participation. The Company may also borrow for the purposes of carrying out its activities.

Art. 3. The Company will exist under the name of "ADB Co-Investment S.C."

Art. 4. The registered office is in Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 14 of the present articles.

Art. 5. The Company is formed for a duration of fifty (50) years.

The dissolution may be decided by a general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 14 of the present articles.

Art. 6. The issued capital of the Company is set at ten thousand euro (EUR 10,000.-) divided into one million (1,000,000) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The issued capital of the Company may be increased following a resolution adopted by the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 14 of the present articles.

The Manager(s) (as defined in article 9 of the present articles of incorporation) will record any reductions of the issued capital of the Company which result from a redemption or repurchase of shares by the Company from its shareholders and will have such capital reduction published in the Mémorial. Any amendment of the issued capital other than following a redemption or a repurchase of shares by the Company from a shareholder is of the competence of the general meeting of shareholders which shall resolve at the majority set forth at article 14 of the present articles.

Art. 7. The shares of the Company may not be transferred to third parties without the prior consent of the shareholders at a majority of votes representing at least fifty per cent (50%) of the share capital of the Company

Art. 8. The death, incapacity, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 9. The Company shall be managed by one or several Manager(s) (the "Manager(s)"), who may not be removed without the consent of PAI Syndication General Partner Limited and only for cause. Any successor will be appointed by a decision of the shareholders resolving at the majority set forth at article 14 of the present articles from a list of candidates presented by PAI Syndication General Partner Limited.

Art. 10. The Manager(s) is (are) vested with the broadest powers to manage the Company.

Art. 11. The financial year begins on the 1st of October of each year and ends on the 30th of September of the following year.

The Manager(s) shall each year draw up the accounts of the Company and prepare the balance sheet and the profit and loss account. The annual accounts and the profit and loss accounts are submitted to the shareholders for approval who will determine how the net profits will be disposed of following the Manager(s) proposition. In case of distribution of net profits, the net profits will be distributed amongst shareholders proportionally to their participation in the Company.

Art. 12. The Manager(s) may pay out an advance payment on dividends on the basis of interim accounts drawn up by the Manager(s), which evidence that sufficient funds are available for distribution.

Art. 13. Losses shall be borne by the shareholders pro rata to their participation in the issued capital of the Company.

Art. 14. The general meeting of shareholders shall meet as often as the interests of the Company require, upon issuance of a convening notice by the Manager(s). The Manager(s) shall convene a general meeting upon request of PAI Syndication General Partner Limited. Convening notices shall state the agenda of the meeting.

Each shareholder may participate to collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he holds or represents.

All shareholders may be represented by another shareholder or by a third party at general meetings.

A general meeting may validly resolve on all the items of the agenda and resolutions shall, subject to the provisions of the present articles of incorporation, be adopted at a majority of votes representing at least two-thirds (2/3) of the capital of the Company, which shall include the affirmative vote of Paiperlek Investments.

Art. 15. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by the Manager(s), unless the general meeting resolved otherwise.

If upon the liquidation, net liquidation proceeds become available, such net liquidation proceeds shall be distributed among shareholders pro rata to their participation in the capital of the Company.

Art. 16. Any dispute arising during the life of the Company or during its liquidation, whether between the shareholders, the Manager(s), the liquidator and/or the Company, or between shareholders, regarding the business or the interpretation or execution of statutory clauses shall be submitted to the courts of Luxembourg.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Païperlek Investments	EUR 9,999.99.-	999,999	EUR 9,999.99.-
PAI Syndication General Partner Limited	EUR 0.01	1	EUR 0.01
Total:	EUR 10,000.-	1,000,000	EUR 10,000.-

The amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on 30 September 2013.

Resolutions of the General Meeting of shareholders

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint PAI Syndication General Partner Limited, aforementioned, as Manager of the Company for an unlimited duration.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de mai.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Païperlek Investments, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.387,

représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mai 2013; et

PAI Syndication General Partner Limited, une company limited by shares constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, GY1 2HL, Guernsey, et immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 37301,

représentée par Maître Laurent Schummer, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mai 2013.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en mêmes temps.

Les parties comparantes, représentée comme indiqué ci-dessus, ont arrêté les statuts d'une société civile (la «Société») comme suit:

Art. 1^{er}. Est constituée une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, tels que complétés par les dispositions pertinentes de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et toutes lois postérieures applicables à une société civile.

Art. 2. La Société a pour l'objet l'acquisition, la détention et la disposition de participations dans ADB Luxembourg S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B176823, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

La Société peut accorder des prêts en faveur des sociétés et entreprises dans lesquelles la Société détient des participations. La Société peut également faire des emprunts en vue d'exercer ses activités.

Art. 3. La Société existera sous la raison sociale «ADB Co-Investment S.C.».

Art. 4. Le siège social est à Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise à la majorité déterminée à l'article 14 des présents statuts.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée de cinquante (50) années.

Elle peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité déterminée à l'article 14 des présents statuts.

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à dix mille euros (EUR 10.000) divisé en un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise à la majorité déterminée à l'article 14 des présents statuts.

Le(s) Gérant(s) (tel(s) que défini(s) à l'article 9 des présents statuts enregistrera(ont) toutes réductions du capital souscrit de la Société résultant du remboursement ou du rachat par la Société des parts sociales détenues par ses associés et veillera(ont) à la publication desdites réductions de capital au Mémorial. Toute modification du capital souscrit autre que celle consécutive à un remboursement ou un rachat par la Société de parts sociales détenues par un associé relève de la compétence de l'assemblée générale des associés, laquelle statue à la majorité déterminée à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Les parts sociales de la Société ne peuvent être transférées aux tiers sans le consentement préalable des associés obtenu à la majorité des votes représentant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, l'insolvabilité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas liquidation de la Société.

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérant(s) (le(s) «Gérant(s)»), qui ne peuvent être révoqués sans le consentement de PAI Syndication General Partner Limited et seulement pour juste motif. Tout successeur sera nommé par une décision des associés prise à la majorité déterminée à l'article 14 des présents statuts à partir d'une liste de candidats présentée par PAI Syndication General Partner Limited.

Art. 10. Le(s) Gérant(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour gérer la Société.

Art. 11. L'exercice social débute le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Le(s) Gérant(s) dresse(nt) chaque année les comptes de la Société et prépare(nt) le bilan et le compte des profits et pertes. Les comptes annuels et les comptes des profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés, lesquels déterminent la répartition des bénéfices nets sur proposition du (des) Gérant(s). En cas de distribution de bénéfices nets, les bénéfices nets seront distribués aux associés proportionnellement à leur participation dans la Société.

Art. 12. Le(s) Gérant(s) peu(ven)t procéder à un versement anticipé de dividendes sur la base de comptes intermédiaires dressés par le(s) Gérant(s), qui font état que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Art. 13. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital souscrit de la Société.

Art. 14. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur émission d'un avis de convocation par le(s) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) convoquent une assemblée générale sur demande de PAI Syndication General Partner Limited. Les avis de convocation indiquent l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé détient un nombre de votes égal au nombre de parts sociales qu'il détient ou représente.

Tous les associés peuvent être représentés par un autre associé ou par un tiers aux assemblées générales.

Une assemblée générale peut statuer valablement sur tous les points de l'ordre du jour et les décisions sont, sous réserve des dispositions des présents statuts, adoptées à la majorité des votes représentant au moins deux tiers (2/3) du capital de la Société, laquelle inclut le vote positif de Paiperlek Investments.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation est effectuée par le(s) Gérant(s) à moins que l'assemblée générale n'ait décidé autrement.

Si, suite à la liquidation, un produit net de liquidation devient disponible, ce produit net de liquidation sera distribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 16. Tout litige survenant durant l'existence de la Société ou durant sa liquidation, que ce soit entre les associés, le(s) Gérant(s), le liquidateur et/ou la Société, ou entre les associés, relatif aux affaires de la Société ou l'interprétation ou exécution de clauses statutaires, sera soumis aux juridictions de Luxembourg.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et libérées à cent pourcent (100%) par voie d'apport en numéraire comme suit:

Associés	capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Païperlek Investments	EUR 9.999.99,-	999.999	EUR 9.999.99,-
PAI Syndication General Partner Limited	EUR 0,01	1	EUR 0,01
Total:	EUR 10.000,-	1.000.000	EUR 10.000,-

Le montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) est donc dès à présent à la disposition de la Société, la preuve de son existence ayant été soumise au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, commissions et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont dus par la Société ou qui sont mis à sa charge en conséquence de sa constitution est évalué à environ mille deux cents (EUR 1.200,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2013.

Résolutions de l'assemblée générale des associés

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer PAI Syndication General Partner Limited, susmentionnée, comme Gérant de la Société pour une durée illimitée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, a constaté sur demande du mandataire des comparantes que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par son prénom, nom, état civil et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire l'original de cet acte.

Signé: L. Schummer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 mai 2013. REM/2013/780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062788/226.

(130077523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Asia Real Estate Prime Development Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.347.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2013, les actionnaires de 'Asia Real Estate Prime Development Fund' ont pris la résolution suivante:

Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

- Chan Fook KHEONG
- Say Teik SHIH
- Thomas MELCHIOR

Avec effet immédiat, la nouvelle adresse de Monsieur Thomas MELCHIOR, Administrateur, est 334 route de Mondorf, 3260 Bettembourg, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013062776/19.

(130078348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

A.B.C. Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.087.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062763/10.

(130077896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

A.T. Training S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 59.830.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062764/10.

(130077557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013062759/13.

(130077739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

8CS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

8CS Holdings S.à r.l.

Mark J. Doherty / Jean-Christophe Ehlinger

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013062748/13.

(130076624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Aderland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.556.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 mai 2013

- La démission de Monsieur Atem SALAMEH, Administrateur, est acceptée.
- Madame Chantal MATHU, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Atem SALAMEH, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017. La cooptation de Madame Chantai MATHU sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

ADERLAND S.A.

O. OUDIN / J. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013062789/18.

(130077873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Abelia Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 81.806.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062786/10.

(130077492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

AAGE V. Jensen Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.138.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

AAGE V. Jensen Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager A

Référence de publication: 2013062783/14.

(130078318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Aqua Paradise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 97.619.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of April.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

Aqua Holdings L.L.C., having its office at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, USA (IBC number 75-2713300), here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Aqua Paradise Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, L-2453 Luxembourg, incorporated on 28 November 2003 by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 56 of 15 January 2004.

The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Aqua Holdings L.L.C., ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, USA (IBC numéro 75-2713300), dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Aqua Paradise Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 28 novembre 2003 suivant acte reçu de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 56 du 15 janvier 2004.

La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de un cent (25 EUR) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1817. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013062813/84.

(130078213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

ZEN High-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.070.

L'assemblée générale a pris la décision en date du 28 mars 2013 de transférer le siège social de la société au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte du changement d'adresse du commissaire aux comptes la société Le Comitium International SA, RCS B83527, située désormais à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc BRAMI

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013062744/14.

(130077371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Xylem Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.763.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of April.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Xylem Delaware, Inc.", an incorporation organized and existing under the laws of the state of Delaware (U.S.A), having its registered office at 1105, North Market Street, Wilmington DE19801, U.S.A. tax ID number 06-1077415 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney under private seal given in New York on April 9th, 2013,

which power-of-attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of "Xylem Global S.à r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 172.763 (the Company), the Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record that

I. It is the sole shareholder of the Company and holds all 18,656,080 (eighteen million six hundred and fifty-six thousand and eighty) ordinary shares having a par value of EUR 1.- (one euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 18,656,080 (eighteen million six hundred and fifty-six thousand and eighty euro).

II. The Sole Shareholder recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Capital increase of the Company by an amount of EUR 2,665,745 (two million six hundred sixty-five thousand seven hundred forty-five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 18,656,080 (eighteen million six hundred and fifty-six thousand and eighty euro) to EUR 21,321,825 (twenty-one million three hundred and twenty-one thousand and eight hundred twenty-five euro) and issue of 2,665,745 (two million six hundred sixty-five thousand seven hundred forty-five) ordinary shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each (the Shares) having the same rights and privileges as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the Shares specified under 1) above and payment of a share premium to be allocated to the premium reserve of the Company by the contribution of 347 (three hundred forty seven) Series A preferred shares in the Sole Shareholder himself, payment in full of the capital increase and each of the Shares (nominal value and share premium) by the contribution in kind and confirmation by the Sole Shareholder and the Company that the shares contributed in kind will be disposed of by the Company on the date of the notarial deed (together with any other Series A preferred shares the Company may hold in the Sole Shareholder).

3. Amendment of article 4, first paragraph, of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) and 2) of the Agenda.

III. The Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,665,745 (two million six hundred sixty-five thousand seven hundred forty-five euro) so as to bring it from its present amount of EUR 18,656,080 (eighteen million six hundred and fifty-six thousand and eighty euro) represented by 18,656,080 (eighteen million six hundred and fifty-six thousand and eighty) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each to an amount of EUR 21,321,825 (twenty-one million three hundred and twenty-one thousand and eight hundred twenty-five euro) and to create and issue 2,665,745 (two million six hundred sixty-five thousand seven hundred forty-five) new Shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each and having the same rights and privileges as the existing shares.

Second resolution

Subscription and Allotment

A. The Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares to subscribe to the 2,665,745 (two million six hundred sixty-five thousand seven hundred forty-five) new Shares and to pay up such new Shares and the share premium thereon by a contribution in kind of 347 (three hundred forty-seven) Series A preferred shares in the Sole Shareholder himself, having a value of EUR 26,657,448 (twenty-six million six hundred fifty-seven thousand four hundred and forty-eight euro).

B. The contributions made to the Company by the Sole Shareholder is to be recorded at fair market value which amount to EUR 26,657,448 (twenty-six million six hundred fifty-seven thousand four hundred and forty-eight euro) as it results from the valuation certificate as of April 9, 2013 (the Certificate), which remains attached hereto, and to be allocated as follows:

- 1) EUR 2,665,745 (two million six hundred sixty-five thousand seven hundred forty-five euro) to the nominal share capital of the Company; and
- 2) EUR 266,575 (two hundred sixty-six thousand five hundred seventy-five euro) is to be allocated to the legal reserve;
- 3) the balance is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at fair market value and it being further noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the fair market value of the contribution shall be effectuated by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adaptation of the premium reserve shall be made.

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the shareholding in the Company is as of now as follows:

"Xylem Delaware Inc." 21,321,825 shares

C. The Sole Shareholder and the Company confirm that the Company will not continue to hold the 347 Series A preferred shares in the Sole Shareholder and contributed by the Sole Shareholder to the Company, but that the Company will dispose of these shares on the date hereof (together with any other Series A preferred shares the Company may hold in the Sole Shareholder).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

"The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 21,321,825 (twenty-one million three hundred and twenty-one thousand and eight hundred twenty-five euro), represented by 21,321,825 (twenty-one million three hundred and twenty-one thousand and eight hundred twenty-five) ordinary shares with a par value of EUR 1.- (one euro) per share."

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 6,500 (six thousand five hundred euro).

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

„Xylem Delaware, Inc.“, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware (U.S.A.) mit Gesellschaftssitz 1105, North Market Street, Wilmington DE19801, U.S.A. mit Steuernummer 06-1077415 (der Alleinige Gesellschafter),

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in New York am 9. April 2013,

welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung „ne varietur“ durch den Vollmächtsnehmer und den unterzeichnenden Notar, dieser Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden,

Die erschienene Partei, vertreten wie obenerwähnt, Alleinige Gesellschafter ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft „Xylem Global S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 172.763 (die Gesellschaft), wobei der Alleinige Gesellschafter anstelle der Versammlung handelt.

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie obererwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle 18.656.080.- (achtzehn Millionen sechshundertsechsfünfundzigtausend und achtzig) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 1,-, (einem Euro), welche ein Gesamtkapital von EUR 18.656.080,- (achtzehn Millionen sechshundertsechsfünfundzigtausend und achtzig Euro) darstellen.

II. Der Alleinige Gesellschafter erklärt, ausführlich über die auf der Grundlage der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüsse informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um EUR 2.665.745.- (zwei Millionen sechshundertfünfundsechzigtausend siebenhundert fünfundsiebzehn Euro), um das bestehende Kapital in Höhe von EUR 18.656.080,- (achtzehn Millionen sechshundertsechsfünfundzigtausend und achtzig Euro) auf EUR 21.321.825 (einundzwanzig Millionen drei hundert einundzwanzigtausend und achthundert fünfundsiebzehn Euro) aufzustocken, durch Ausgabe von 2.665.745.- (zwei Millionen sechshundertfünfundsechzigtausend siebenhundert fünfundsiebzehn) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils EUR 1,- (einem Euro) (die Anteile) mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

2. Zeichnung und Zahlung der unter Tagesordnungspunkt 1) erwähnten Anteile, zusammen mit einem an die Agiorücklage der Gesellschaft zuzuweisenden Agio, durch den Alleinigen Gesellschafter, durch eine Sacheinlage von 347 (dreihundert siebenundsiebzehn) Serie A Vorzugsanteilen im Alleinigen Anteilsinhaber und Bestätigung des Alleinigen Anteilsinhabers und der Gesellschaft dass die soeben eingebrachten Anteile am Tag der notariellen Urkunde veräußert werden (zusammen mit allen andern Serie A Vorzugsanteilen welche die Gesellschaft eventuell im Alleinigen Anteilsinhaber hält).

3. Abänderung von Artikel 4, erster Absatz der Satzung, entsprechend den gemäß den Tagesordnungspunkten 1) bis 2) zu fassenden Beschlüssen.

III. Der Alleinige Gesellschafter fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um EUR 2.665.745,- (zwei Millionen sechshundertfünfundsechzigtausend siebenhundert fünfundsiebzehn Euro) von EUR 18.656.080,- (achtzehn Millionen sechshundertsechsfünfundzigtausend und achtzig Euro), eingeteilt in 18.656.080,- (achtzehn Millionen sechshundertsechsfünfundzigtausend und achtzig) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils EUR 1,- (einem Euro), auf EUR 21.321.825 (einundzwanzig Millionen drei hundert einundzwanzigtausend und achthundert fünfundsiebzehn Euro) aufzustocken, durch Schaf-

fung und Ausgabe von 2.665.745,- (zwei Millionen sechshundertfünfundsechzigtausend siebenhundert fünfundvierzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von jeweils EUR 1,- (einem Euro) und mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

*Zweiter Beschluss
Zeichnung und Zuteilung*

A. Daraufhin ist der Alleinige Gesellschafter erschienen, vertreten, wie eingangs beschrieben, und erklärt die 2.665.745,- (zwei Millionen sechshundertfünfundsechzigtausend siebenhundert fünfundvierzig) neuen Anteilen zu zeichnen und den Nennwert der Anteile sowie das Agio einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus 347 (dreihundertsiebenundvierzig) Serie A Vorzugsanteilen am Alleinigen Anteilsinhaber, mit einem Wert von EUR 26.657.448 (sechszwanzig Millionen sechshundertfünfundsechzigtausend vierhundert achtundvierzig Euro).

B. Die Einlage in die Gesellschaft durch den Alleinigen Gesellschafter wird zu ihrem fairen Marktwert bewertet, welcher EUR 26.657.448 (sechszwanzig Millionen sechshundertfünfundsechzigtausend vierhundert achtundvierzig Euro) beträgt, so wie es aus dem Bewertungszertifikat vom 9. April 2013 (das Zertifikat), welcher beigegeben bleibt, hervorgeht und welcher wie folgt zugeteilt wird:

1) ein Betrag von EUR 2.665.745,- (zwei Millionen sechshundertfünfundsechzigtausend siebenhundert fünfundvierzig Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen;

2) ein Betrag von EUR 266.575 (zweihundertsechszwanzigtausend fünfhundertfünf Euro) wird der gesetzlichen Rücklage zufließen;

3) der Restbetrag wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, dass die Einlage in den Büchern der Gesellschaft zum fairen Marktwert auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, dass jede Wertanpassung des Marktpreises der Einlage aus Rechnungslegungs- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem was zutrifft) des Ausgabeagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muss.

Ein Kopie jeweils der obengenannten Zertifikats bleibt nach der ne varietur Unterzeichnung des Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und des unterzeichnenden Notars der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um mit dieser einregistriert zu werden.

Als Folge obiger Beschlüsse, bestätigt die Versammlung dass sich die Anteile an der Gesellschaft wie folgt verteilen:
„Xylem Delaware Inc.“ 21.321.825 Anteile

C. Der Alleinige Anteilsinhabers und die Gesellschaft bestätigen dass die Gesellschaft die 347 Serie A Vorzugsanteile an ihrem Alleinigen Anteilsinhaber nicht weiterhalten wird sondern dass die soeben eingebrachten Anteile an diesem Tag veräußert werden (zusammen mit allen andern Serie A Vorzugsanteilen welche die Gesellschaft eventuell im Alleinigen Anteilsinhaber hält).

Dritter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt der Alleinige Gesellschafter, den ersten Absatz von Artikel 4 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

"Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 21.321.825 (einundzwanzig Millionen drei hunderteinundzwanzigtausend und achthundert fünfundzwanzig Euro) und ist eingeteilt in 21.321.825 (einundzwanzig Millionen drei hunderteinundzwanzigtausend und achthundert fünfundzwanzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (einem Euro)."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich auf EUR 6.500 (sechstausend fünfhundert Euro).

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der Unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Vollmachtnehmerin der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst worden ist, und dass auf Verlangen derselben Vollmachtnehmerin bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Nach Verlesung der Urkunde hat die Vollmachtnehmerin der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Signé: D. KOLBACH, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16/04/2013. Relation: LAC/2013/17455. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062739/192.

(130077185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Winvest Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.591.

La Société informe que Monsieur David Darmon a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie 2 en date du 26 novembre 2012 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013062730/10.

(130076655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Wifoka SPF-S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.198.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide, à l'unanimité des voix, de renouveler pour un terme de six ans les mandats des administrateurs et du Commissaire, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018, à savoir:

- Madame Thérésina WIAUX, administrateur de sociétés, demeurant à B-1495 VILLERS-LA-VILLE, Rue Jumerée 32, administrateur et administrateur-délégué;

- Madame Isabelle FOLIE, juriste, épouse CHARLIER, demeurant à B-1380 LASNE, Rue des Messes 46, administrateur;

- Monsieur Bernard FOLIE, administrateur de sociétés, demeurant à B-1380 LASNE, Bois Heros 5, administrateur;

- Monsieur Joseph FAYMONVILLE, économiste-fiscaliste, demeurant à B-4780 SAINT-VITH, Prümer Strasse 8, Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 mai 2013.

Pour WIFOKA SPF - S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013062735/21.

(130076618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Werner Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.082.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013062725/13.

(130076900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Tème Quai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.972.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 avril 2013

1. M. Henry Carter CARNEGIE a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. M. Stephen Peter HARVEY a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. M. Errol Anthony HULL a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT qui se nomme désormais KPMG Luxembourg a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 10.5.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 7^{ème} QUAI LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013062747/20.

(130077206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Archea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.852.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 12 juillet 2012

Le Conseil d'Administration prend note de la démission avec effet immédiat de Monsieur Yves MAHE de son mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, de pourvoir au remplacement de Monsieur Yves Mahé par la cooptation de Monsieur Alain Würigler, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, (résidant professionnellement L-1724 Luxembourg, 31 boulevard Prince Henri) jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui sera appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062814/17.

(130077599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Atevco Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.644.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 avril 2013

L'associé unique de Atevco Holding S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A, une société incorporée le 29 août 1991, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37974, en tant que Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 2 Mai, 2013 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 Mai 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013062778/17.

(130077413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Lux-Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 45.423.

—
I. Démissions et cooptations d'administrateurs

Monsieur Marc ANDRE a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Guy QUEUDEVILLE (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Marc ANDRE avec effet au 26 avril 2013.

Monsieur Paul WARINGO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Christian SCHOTT (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Paul WARINGO avec effet au 26 avril 2013.

Suite à la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange) en remplacement de Monsieur Jean HABAY avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062441/20.

(130076761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux Finances Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.592.

L'assemblée générale a pris en date du 28 mars 2013 la décision de transférer le siège social de la société à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses de:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- EXCELIANCE SA (RCS B83412), administrateur, représentée par Monsieur Jonathan BEGGIATO, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- LE COMITIUM INTERNATIONAL SA (RCS B83527), commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc BRAMI

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013062440/19.

(130077254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-Index US., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.343.

I. Cooptations d'administrateurs

Suite à la démission de Monsieur John DHUR de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2012, le Conseil d'Administration de la Sicav LUX-INDEX US a procédé à la cooptation de Monsieur Joseph DELHAYE (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) avec effet au 26 avril 2013.

Suite à la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange) en remplacement de Monsieur Jean HABAY avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062445/17.

(130077131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Proluxrail S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.664.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063346/9.

(130077702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.
